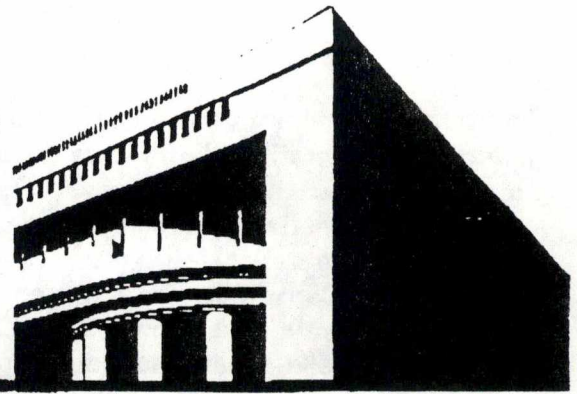


Les Grands Dossiers à Washington

Un bulletin d'informations de l'Ambassade du Canada
sur les questions commerciales et économiques

Volume 3, No. 5

Juin 1992



VISITE DU PREMIER MINISTRE MULRONEY

● Lors de sa visite à Washington les 20 et 21 mai dernier, le Premier ministre Mulroney a livré un message musclé au président Bush sur les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis. Le Premier ministre lui a fait savoir que les actions "indéniablement injustes" des États-Unis, comme celles visant le bois d'oeuvre et les automobiles Honda, nuisaient à l'ALE, et que ce genre de harcèlement devait cesser. Répondant aux propos "percutants" du Premier ministre, le président Bush s'est engagé à ce que les problèmes soient examinés suffisamment tôt au niveau approprié pour éviter tout différend.

NÉGOCIATIONS

● Le Premier ministre Mulroney a confirmé la volonté du Canada de conclure un **Accord de libre-échange nord-américain**. Il a indiqué qu'une entente était possible d'ici l'été, mais que ce ne serait sans doute pas cette année que le Congrès lui donnerait force de loi. Les négociations se poursuivent avec la même intensité. Négociateurs en chef et groupes de travail se rencontreront pendant la première semaine de juin à Washington.

● La 6^e série de négociations aériennes bilatérales a eu lieu à Washington pendant la semaine du 18 mai. Diverses questions ont été examinées, dont celles, prioritaires pour le Canada, de l'accès aux aéroports et du règlement des différends. Pour ce qui est des vols réguliers, les négociateurs canadiens ont proposé que la période de transition soit réduite de 10 à 8 ans pour le service américain de liaison aérienne vers Vancouver et Montréal. Des négociations spéciales portant exclusivement sur la nouvelle proposition américaine au sujet des vols réguliers se tiendront, du moins jusqu'à nouvel ordre, le 19 juin au Canada.

ALE

● La Commission mixte de commerce canado-américain se réunira à Washington le 9 juin. Le ministre du Commerce extérieur, M. Wilson, et la représentante américaine au Commerce, M^{me} Hills, passeront en revue le programme de commerce bilatéral.

● Le 28 mai, le Canada en a appelé, en vertu de l'ALE, de l'action engagée en vue de l'application de **droits compensateurs sur le bois d'oeuvre**. Pour être plus précis, les gouvernements du Canada, du Québec, de l'Alberta, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, ainsi que l'industrie canadienne contestent la décision finale, rendue le 15 mai, par laquelle le département du Commerce conclut à l'existence de subventions de 6,51 %. Il s'agit là d'une réduction considérable, quand on sait que la décision préliminaire faisait état d'un taux de 14,48 %.

● M. Wilson, ministre du Commerce extérieur, a déclaré sans fondement la décision selon laquelle les programmes provinciaux de coupe conféraient une subvention pouvant donner lieu à des droits compensateurs, et a vigoureusement rejeté la conclusion voulant que les contrôles provinciaux à l'exportation donnent matière à compensation. Il n'y aura pas perception de droits à moins que la Commission mixte de commerce international des États-Unis ne conclut, à l'issue d'un vote qui se tiendra le 28 juin, à l'existence d'un préjudice pour l'industrie américaine. Le Canada poursuit sa démarche au GATT, et le groupe spécial du GATT créé à la demande du Canada doit présenter ses conclusions cet été.